

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/16

9 décembre 1996

(96-5201)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français/
anglais/
espagnol

CUBA

Déclaration de S.E. M. Ricardo Cabrisas Ruiz
Ministre du commerce extérieur

Voilà plus d'un demi-siècle, le Conseil économique et social des Nations Unies avait décidé de tenir dans la capitale de mon pays une conférence consacrée au commerce et à l'emploi. La Charte de la Havane, qui fut le fruit de ses délibérations lança l'idée d'une organisation internationale du commerce, germe de l'Organisation mondiale du commerce actuelle.

L'occasion n'est pas propice pour m'appesantir sur les différences entre ce que cette Organisation-là, qui n'entra jamais en vigueur, était censée être et cette Organisation-ci. Qu'il suffise de signaler que cette conférence-ci aborde bien des thèmes envisagés à l'autre: l'universalité de l'organisation, les normes de concurrence et l'efficacité du mécanisme de règlement des différends, entre autres.

S'il s'agit de perfectionner le système de commerce multilatéral actuel, nous devrions nous demander sur quelle base il nous faut atteindre cet objectif.

Il nous faut des dispositions qui réglementent l'activité internationale, car nous les préférons à l'anarchie, au recours à l'unilatéralisme. Aussi, les normes fixées doivent-elles en principe être respectées par tous et les mécanismes institués à ces fins, notamment le règlement des différends, être conséquents avec le mandat et la vocation de l'Organisation.

Ceci est d'autant plus indispensable que l'économie mondiale ne cesse d'être toujours plus interdépendante - c'est là un processus objectif et accéléré - et que, dans ce cadre, les pays puissants des points de vue économique et politique aspirent à imposer aux pays faibles leurs propres conceptions et à leur dicter des recettes néo-libérales déshumanisées qui orienteront leur économie.

Prétendre trouver des solutions aux problèmes de l'économie mondiale en effaçant les frontières et considérant périmés les Etats nationaux et le principe de la souveraineté, et ce en prétextant du phénomène objectif de la mondialisation, constitue une doctrine qui vise à creuser encore plus le fossé entre les riches et les pauvres.

Quel que soit le thème de notre ordre du jour qu'on aborde, on constate l'intérêt de certains de créer des normes internationales qui visent à perpétuer les différences de développement du monde actuel au nom d'une égalité des chances, qui n'existe pas en fait.

Ainsi, on presse par exemple les pays en développement à s'engager à fond dans la libéralisation économique, tandis que les grandes nations renforcent leurs mesures de protection aux frontières, surtout les mesures non tarifaires.

On exerce des pressions pour introduire de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Organisation, dont certains n'ont rien à voir avec le commerce - c'est le cas des normes de travail - au même moment où les pays en développement ne sont pas encore parvenus à assimiler les clauses des Accords des négociations d'Uruguay. On viole par ailleurs les engagements minimaux adoptés en faveur de ces pays-là, comme cela se passe dans le textile.

On retarde le droit des pays en développement de recevoir une assistance technique conforme à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle ayant à voir avec le commerce et on ne prend pas de décisions concrètes au bénéfice de ceux des pays en développement qui sont des importateurs nets d'aliments.

On aspire à systématiser des normes de protection écologique qui empêcheraient les pays en développement de tirer parti des possibilités que leur offre le marché international, en leur imposant des exigences que n'ont jamais tenues ceux qui les proclament actuellement et qui ont de plus pollué la planète.

Il faudrait relever les grands défis qui se posent à l'humanité, à savoir la faim et la misère, ainsi que les conséquences objectives de la mondialisation, en différenciant entre les droits et les obligations des riches, d'une part, des pauvres, de l'autre.

Le commerce extérieur de la plupart des pays sous-développés continue d'évoluer, pour l'essentiel, selon les modèles traditionnels, notamment en ce qui concerne la détérioration continue des termes de l'échange et la stagnation de beaucoup d'entre eux.

Nous estimons dans ce contexte que la dimension du développement devrait être présente dans toutes les décisions qu'adoptera cette Conférence et que ses travaux devraient viser essentiellement à la révision de la marche des accords souscrits durant la dernière ronde d'Uruguay et à la mise en marche d'un programme de travail équilibré, découlant de l'ordre du jour implicite.

Il n'est pas oiseux de souligner une fois de plus que l'accélération du rythme des négociations dans n'importe quel secteur irait au détriment d'une majorité de pays qui n'ont pas encore assimilé totalement ces accords.

De même, ce qu'on appelle les nouveaux thèmes devraient correspondre au mandat et au champ d'action de l'Organisation, afin que son caractère contractuel ne soit pas utilisé pour établir des engagements multilatéraux obligatoires qui ignoreraient les tribunes internationales spécialisées.

L'entrée de nouveaux membres devra être une tâche prioritaire dans les mois à venir afin de rendre l'Organisation vraiment universelle, dans un cadre de pluralité, de confiance et de respect des structures intérieures de chaque pays.

Cuba est un Etat socialiste qui a opéré de profondes transformations dans son économie et qui continue de le faire pour l'ajuster au monde où nous vivons, mais sans renoncer pour autant à ses conceptions politiques. Les mesures adoptées ont permis, ces trois dernières années, d'accroître systématiquement les exportations et les importations dans le cadre d'une relance générale de l'économie, bien que le pays soit soumis à un blocus économique, commercial et financier criminel et illégal, en violation flagrante des principes et des normes de cette Organisation-ci, ainsi que des postulats les plus élémentaires du droit international. Ce blocus a été condamné par la communauté mondiale, comme le prouve le résultat du tout récent vote sur ce point de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La nation la plus puissante du monde a imposé une guerre économique, dont le caractère extraterritorial a été renforcé par la Loi Helms-Burton, à notre peuple parce que celui-ci a commis le crime de vouloir conserver son indépendance, sa souveraineté, son autodétermination et sa dignité nationale.

Néanmoins, Cuba tient et tiendra ses engagements envers l'OMC et continuera de coopérer comme toujours à son succès.